

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 164 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 28 décembre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur une odieuse action terroriste menée aujourd'hui à bord d'un autobus de transport public qui circulait sur une artère très fréquentée du centre de Tel-Aviv.

En début d'après-midi, deux bombes ont explosé à l'arrière de l'autobus 51 pendant qu'il se rendait de la gare routière centrale de Tel-Aviv à la ville de Petach Tikvah. Ces explosions ont blessé 12 personnes, dont deux gravement.

Cette action n'est que la dernière en date d'une série d'attentats terroristes perpétrés au cours des deux derniers mois. Il y a à peine plus d'un mois, un attentat à la bombe du même genre était perpétré contre un autobus dans la ville d'Hadera, faisant deux morts et 41 blessés, comme le signalait ma lettre du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114). Cet attentat suivait d'à peine deux jours l'abominable attaque contre un autobus chargé d'écoliers israéliens qui avait fait deux morts et 10 blessés le 20 novembre 2000 (voir A/55/634-S/2000/1108). Au début du même mois, une voiture piégée avait explosé dans le marché très achalandé de Mahane Yehuda à Jérusalem, tuant deux civils israéliens et en blessant de nombreux autres (voir A/55/540-S/2000/1065).

Malgré plusieurs accords – dont notamment celui de Charm el-Cheikh du 17 octobre 2000 – visant à mettre un terme à la violence et à renouer la coopération en matière de sécurité entre les parties, l'Autorité palestinienne s'est abstenue de lancer un appel sans équivoque à mettre fin à la violence et de réincarcérer les terroristes mis en liberté, deux mesures qui, si elles avaient été prises, auraient peut-être permis de prévenir ces attentats.

Nous appelons les dirigeants palestiniens à assumer la responsabilité qui est la leur de réfréner les éléments terroristes opérant dans les zones sous leur contrôle. Le Gouvernement israélien continuera à combattre énergiquement le terrorisme et ne se laissera pas détourner de son objectif, qui est de parvenir à un règlement pacifique

garantissant une paix et une sécurité authentiques à tous les peuples du Moyen-Orient.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 164 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Yehuda **Lancry**

---